



PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

Samedi 23 Février 2019
CNOSF - Maison du Sport Français
1, avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS CEDEX 13

A/ Ouverture des l'assemblées générales extraordinaire et ordinaire à 10 heures par le Président Nadir ALLOUACHE.

L'ensemble des documents utilisés pendant l'assemblée a été remis aux participants à leur arrivée et/ou envoyés par mail.

Préambule : Vérification du Quorum

Après décompte et vérification des participants, 28 votants présents sur 45, représentent 42 159 voix sur 58 953 possibles. Conformément à l'article 5.12 des statuts fédéraux, le quorum est atteint, l'assemblée générale peut donc se tenir.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION (Diverses modifications des statuts et vote)

Avant de faire procéder au vote, le Président propose le vote à main levée. Sans le demander expressément, un Grand électeur suggère d'envisager le vote à bulletin secret pour certains points. Il est décidé que la question sera repoussée avant chaque vote de chaque résolution.

Les Présidents de ligues ont reçu par mail les statuts modifiés. Ces modifications portent sur des améliorations de forme ainsi que sur des décrets intervenus depuis le vote des statuts actuels. Ils modifient également, conformément au Code du Sport, l'article sur l'achat du siège social qui doit être validé par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale choisit le vote à main levée, prend acte et approuve les nouveaux statuts de la FFKMDA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

N.A

SC

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffscda.com



DEUXIEME RÉSOLUTION

(Diverses modifications du règlement financier et vote)

Suite à l'audit comptable mandaté par le Ministère des Sports et les préconisations qui ont été faites, certaines modifications sont apportées au règlement financier. Elles concernent plus précisément les annexes qui imposent à présent, la mise en concurrence de fournisseurs et l'archivage des devis reçus.

L'Assemblée Générale choisit le vote à main levée, prend acte et approuve le nouveau règlement financier de la FFKMDA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RÉSOLUTION

(Lecture et approbation du rapport moral du Président et vote)

Nadir ALLOUACHE fait lecture de son rapport moral, balayant tous les faits remarquables de la saison. L'année 2018 a été marquée par une spectaculaire progression des licences et affiliations (près de 15 %) et tous les secteurs de la vie fédérale se sont développés.

Il rappelle que ces résultats exceptionnels sont ceux de l'ensemble des acteurs de la Fédération et en remercie l'ensemble des représentants présents.

Le Président referme son bilan moral en montrant une vidéo du futur siège social qui pourrait accueillir la FFKMDA si l'Assemblée Générale vote favorablement pour ce projet.

L'Assemblée Générale choisit le vote à main levée, prend acte et approuve le rapport moral du Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

(Lecture et approbation du rapport moral du secrétaire général).

Jean-Luc GUETROT, livre son rapport moral en évoquant le chemin accompli depuis le début du mandat.

Fidèle à ses convictions, Le Secrétaire général indique que si la FFKMDA veut continuer sa progression, elle doit s'aider d'outils numériques incontournables pour le suivi de ses projets.

Les indicateurs de performances : statistiques, chiffres, courbes, histogrammes, sont autant d'éléments permettant de diagnostiquer, corriger, et envisager les projections d'avenir.

Il conclut en rappelant que l'histoire de la FFKMDA est avant tout une aventure humaine qui a maintenant sa culture propre que chaque licencié s'ingénie à propager.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport moral du Secrétaire Général.

N. A

sc

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Lecture et approbation du rapport d'activité de la Trésorière Générale)

La trésorière générale, Angélique PITIOT, est absente et a fait savoir qu'il lui est désormais difficile d'assurer son rôle de trésorière correctement car de nouvelles responsabilités professionnelles l'obligent à travailler le samedi.

Le Président attend sa démission et désignera un.e nouveau.elle trésorier.ère. dès que possible.

Le Président Délégué, Serge CASTELLO lit le rapport de la Trésorière.

La Fédération affiche une bonne santé financière pour la 4^e année consécutive. Le bilan fait apparaître un solde positif de 227 592 €.

La bonne gestion des comptes permet de disposer d'une trésorerie d'un montant de 2 092 155 €.

Le bénéfice de l'exercice d'un montant de 227 592 € au crédit du compte « Report à nouveau » est ainsi porté de 402 852 € à 630 444 €.

L'Assemblée Générale choisit le vote à main levée, prend acte et approuve le rapport de la Trésorière Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux comptes, approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2018)

Le Commissaire aux comptes présente à l'Assemblée générale la nouvelle méthode comptable qu'il a proposée à la FFKMDA de façon à avoir une vision plus réelle des comptes. Les produits des affiliations et licences qui sont quasi en totalité engrangés durant le dernier trimestre de l'année civile sont donc désormais enregistrés en « produits constatés d'avance » sur l'ensemble de la saison sportive.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve les rapports du Commissaire aux comptes

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Présentation et vote du budget prévisionnel 2019)

Le DTN et la Directrice des services ont élaboré le budget prévisionnel 2019. Celui-ci présente une légère augmentation par rapport à celui de 2018, basée sur une augmentation des licences et des affiliations de 4%.

Les charges liées aux reversions de licences présentent l'augmentation majeure de 50% par rapport à la saison dernière.

L'Assemblée Générale choisit, pour cette résolution, le vote à main levée. Elle prend acte et approuve le budget prévisionnel 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

N. A

8

SIXIÈME RÉOLUTION

(Lecture et approbation du rapport de la Direction Technique Nationale)

Albert PERNET présente son rapport sous forme d'un diaporama qu'il commente.

Il rappelle que son champ d'intervention à la FFKMDA touche tous les secteurs de la vie fédérale, tant techniques, qu'administratifs.

L'évolution du logiciel Supralog permet d'avoir une vision plus fine pour livrer une analyse sur l'évolution du nombre des clubs, des licenciés et des pratiques, et indique que la Fédération doit travailler sur une meilleure offre à destination des licenciés loisirs qui sont très majoritaires au sein de la FFKMDA.

Il commente les résultats sportifs, rappelle les axes prioritaires de développement en lien avec la convention d'objectifs.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport du Directeur Technique National

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Lecture et approbation du rapport du médecin fédéral)

Le Docteur Philippe DELIAC, fait lecture de son rapport.

Il revient sur le suivi des travaux dans le cadre du dispositif « Héritage 2024 » et la mise en place du passeport numérique interdisciplinaire.

Il insiste sur le suivi des commotions cérébrales dont le chiffre augmente (31 pour l'année 2018) qui est au cœur des débats de toutes les fédérations pratiquant des sports de contact.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport du médecin fédéral au cours de la séance.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Acquisition d'un bien immobilier pour le nouveau siège fédéral)

Lors de l'AG 2018, le Président ALLOUACHE s'était engagé à trouver pour la FFKMDA un siège fédéral en accord avec son développement.

Il propose à l'Assemblée Générale de voter pour l'acquisition de locaux situés en plein centre de Bagnolet, à 5 minutes à pied du métro et qui en outre offrent le double de la surface du 144 avenue Gambetta soit 454 M². Une salle de réunions, une salle de séminaires modulable, des bureaux fermés et des open spaces, un réfectoire et une cuisine pour le personnel, une pièce à archives, une autre pour le stockage du matériel composent ce bien.

Le prix de vente de ce bien a été arrêté à 860 000 euros.

L'Assemblée Générale choisit, pour cette résolution, le vote à main levée. Elle prend acte et approuve l'achat du nouveau siège fédéral.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RE

N.A

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Vote du montant de l'emprunt en vue de l'acquisition du nouveau siège fédéral.)

Le Président présente à l'AG l'étude financière pour l'achat du siège fédéral. Il propose au vote, un emprunt de 700 000 euros répartis en 500 000 euros de crédit pour l'emprunt et 200 000 euros pour effectuer les travaux.

Il a négocié le meilleur crédit sur 10 ans auprès de la banque Kolb qui propose un taux d'intérêt à 1,21 %, contre 1,45 % chez un courtier : empruntis.com, 1,55% au Crédit mutuel et 1,76 % à la Société Générale.

De plus, au vu de la trésorerie fédérale, la banque Kolb a proposé le « nantissement » comme garantie dont l'objet est de bloquer 60% du capital emprunté sur un compte rémunéré.

L'Assemblée Générale choisit, pour cette résolution, le vote à main levée. Elle prend acte et approuve le montant de l'emprunt pour l'achat du nouveau siège fédéral.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Président Allouache revient sur la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2017 de possiblement rétribuer 3 dirigeants de la FFKMDA. Il indique que la FFKMDA est maintenant financièrement en capacité d'indemniser un 2^e dirigeant. Il désignera prochainement le nom de l'élu du Comité Directeur qui bénéficiera d'une indemnité mensuelle.
- Certains représentants des ligues interrogent les dirigeants de la FFKMDA sur la mise en place des formations dans les ligues. La ligue Centre souhaite que la FFKMDA mette en place une formation prochainement. Le service « Formation » va étudier la faisabilité de cette demande.
- Le problème du BMF 3 pour les coachs est soulevé. Dès la prochaine saison, le BMF3 sera obligatoire pour être autorisé à coacher en compétition. La mise en application prochaine de cette disposition inquiète les clubs, qui demande que soit levée cette mesure. Patrice SANTERO rappelle que lors de la réforme des BPJEPS, le ministère avait décidé de modifier le statut d'animateur sportif en éducateur sportif. Cela impliquait que l'UC4 du BPJEPS devait correspondre à la prise en charge d'un compétiteur dans le respect de sa sécurité et avec des compétences spécifiques qui ont été introduites dans le BMF3. Pour conserver les BMF dans le processus du BPJEPS (obtention de l'UC3 et UC4) il fallait préciser la prise en charge spécifique des compétiteurs, ainsi le comité directeur a voté une délibération (en 2017) imposant qu'à partir de la saison 2019/2020, les BMF3 seraient obligatoires pour accompagner les sportifs en compétition. Le problème va néanmoins être réétudié notamment en essayant de programmer des sessions de formation uniquement sur les week ends.
- Gants pour les petites mains. La FFKMDA ne propose pas de gants en 8 OZ durant les compétitions nationales, ce qui est préjudiciable pour les pré-poussins notamment. La FFKMDA va faire en sorte de se procurer des petits gants.

sl

N.A

Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffscda.com



- E-boutique
Certains clubs se plaignent du temps que mettent les commandes à leur parvenir. Les délais prennent jusqu'à 6 mois.
L'information va être donnée à Gilles Wettle afin que des dispositions soient prises.

Fin de l'AG 2016 à 17 heures

Le Président
Nadir ALLOUACHE

Le Président Délégué
Serge Castello



ANNEXES

AGE

Annexe 1 : Statuts

Annexe 2 : Règlement financier + Annexes

AGO

Annexe 1 : Rapport moral du Président, **Nadir ALLOUACHE**

Annexe 2 : Rapport moral du Secrétaire Général, **Jean-Luc GUETOT**

Annexe 3 : Rapport de la Trésorière Générale, **Angélique PITIOT**

Annexes 4, 5 : Rapports des Commissaires aux comptes, **Amine ARHIZ,**

Annexe 6 : Budget Prévisionnel

Annexe 7 : Rapport du Directeur Technique National, **Albert PERNET**

Annexe 8 : Rapport du Médecin fédéral, **Philippe DELIAC**